Parmi les nombreux inconvénients de cette situation dangereuse, il faut signaler surtout l'établissement de *tueries* ou abattoirs particuliers sur le territoire belge, à peu de distance de la frontière. Ces abattoirs ne sont soumis à aucune surveillance sanitaire. Et, outre que le travail national est privé, par cette création, d'une branche d'industrie qui lui reviendrait certainement si les étrangers n'avaient intérêt à importer en France des viandes de boucherie au lieu d'animaux vivants, la santé publique pourrait en être gravement compromise.

Il est à remarquer que beaucoup de maladies contagieuses laissent des marques à peine visibles sur la chair des animaux. Dans la plupart des cas, les viscères seuls révèlent l'existence du mal que l'examen de la viande fraiche est impuissant à découvrir. Or, les viandes abattues arrivant à la frontière, presque toujours sans être accompagnées des viscères, quels renseignements possède-t-on pour savoir si les viandes sont contaminées ou non ?

Etrange dérision! Tandis que l'étranger peut nous envoyer presque impunément des quantités considérables de viandes de mauvaise qualité, provenant de bêtes victimes d'épizooties, l'autorité prend en France mille précautions, mille mesures souvent tracassières à l'égard de nos bouchers. Il n'est guère de localité où l'on ne visite d'abord les bestiaux sur pied et où l'on n'inspecte pas soigneusement les viscères après l'abattage.

Le gouvernement, comme les municipalités ne reculent, sous ce rapport, devant aucun sacrifice pour sauvegarder la santé de leurs commettants, et, pendant ce temps, le marché français continuerait à devenir « l'exutoire, comme le disait » très-justement, il y a quelques semaines, l'un de » nos confrères, de toutes les viandes de basse » qualité, qu'il serait impossible de vendre en » Belgique, en Hollande et en Angleterre? »

Cela ne peut durer, car trop d'intérêts, sans parler de l'hygiène publique, se trouvent sérieusement lésés. Roubaix est particulièrement intéressé dans la question, à cause de sa proximité de la frontière belge où, à Herseaux par exemple, existent bon nombre de ces abattoirs dans lesquels ont été tués, nous le savons pertinemment, des animaux impropres à la consommation d'après l'article 14 de la loi du 21 juillet 1881.

L'abattoir de la ville voit, en outre, diminuer le mouvement de ses opérations. Les recettes municipales y perdent, et l'élevage national aussi !

G. C.

L'épuration des eaux de l'Espierre. — Des expériences intéressantes au point de vue de l'épuration des eaux de l'Espierre ont eu lieu jeudi, à 1 heure et demie de l'après-midi, à l'usine à gaz de Tourcoing.

Il s'agissait d'expérimenter un système d'épuration des eaux industrielles dont les inventeurs sont MM. Vermeyren, Defosse et Delhaye-Bara, de Bruxelles. On voulait également se rendre compte à quel point on pouvait utiliser pour la fabrication du gaz ou des produits chimiques les résidus provenant de ces eaux.

Ces essais se sont faits en présence de MM. les maires de Roubaix et de Tourcoing; Doniol, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Olry, ingénieur des mines; Etienne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; le docteur Thibaut, chef des travaux chimiques de la faculté de médecine et inspecteur de la salubrité; Vinchon; Sasselange; Desmettre, conseiller municipal de Tourcoing; Goblet, ingénieur attaché à l'établissement de MM Isaac Holden et fils, à Croix; Barrois, directeur de l'usine à gaz de Tourcoing.

M. le Préfet du Nord était attendu, mais, au dernier moment il n'a pu se rendre à l'invitation qui lui était adressée.

Les expériences qui ont été faites par MM. Defosse et Vermeyren, se sont terminées à trois heures.

Elles n'ont pas paru concluantes à la commission intercommunale; mais avant de se prononcer, il faut connaitre les résultats des analyses des épreuves qui ont été prises pendant la durée des essais.

Les nouvelles orgues de l'église Ste-Elisabeth sont entièrement terminées et installées à la tribune.

La bénédiction de ce magnifique instrument aura lieu le jeudi 26 novembre, avant la messe du T. S. Sacrement.

Après la bénédiction et pendant la messe, l'organiste titulaire, M. Seutin, jouera plusieurs morceaux.

Pour toute garantie du talent de M. Seutin, il nous suffirait qu'il ait été choisi par M. le curé de Ste-Elisabeth dont on connait le goût très vif et très délicat pour tout ce qui touche aux arts et surtout pour la bonne musique, mais nous avons encore le témoignage de M. Alphonse Mailly, professeur au conservatoire Royal de Bruxelles qui, dans une lettre à MM. Schyven et Cie, dit ceci : « M. Seutin, de Virginal, est un jeune artiste de » la plus grande distinction. Organiste de premier » ordre, musicien instruit, il improvise avec un » goût exquis et un charme séduisant. »

Ajoutons que, —ce qui ne gâte rien,—M. Seutin a obtenu le premier prix d'orgue et le prix d'harmonie au Conservatoire de Bruxelles.

Dans de telles conditions, la cérémonie de la bénédiction de l'orgue sera un brillant prélude à celle de l'inauguration qui doit avoir lieu le même jour à trois heures.

Pour cette seconde audition, qui sera un véritable régal artistique, M. Mailly a bien voulu promettre son concours et il faut d'autant plus compter sur la présence d'un auditoire nombreux, qu'à l'attrait tout particulier que peut offrir aux dilettanti l'exécution irréprochable de morceaux de choix joués par cet organiste éminent, vient se joindre le désir de connaitre la valeur du nouvel orgue.

Cet instrument, auquel tous les récents perfectionnements ont été appliqués, a été construit par MM. P. Schyven et Cie, de Bruxelles, d'après leur nouveau système à *dédoublement, ou à jeux transformatifs*. Cette utile invention a valu à ces ingénieux facteurs la décoration de l'ordre de Léopold.

Détailler tous les avantages de l'orgue à dédoublement serait chose un peu longue ; toutefois, il en est quelques-uns que nous tenons à signaler, tant ils sont importants.

Avec le nouveau système, l'emplacement occupé autrefois par les grandes orgues est considérablement réduit ; le nombre des tuyaux est moindre, mais l'espace réservé entre eux favorise l'émission du son ; il y a une notable économie dans la fabrication ; l'accord est plus homogène par suite de la diminution des unissons; l'entretien est plus facile.

Cependant l'orgue à dédoublement n'est inférieur sur aucun autre point, aux grandes orgues de cathédrales. Les résultats ont été obtenus sans préjudice pour la puissance de la sonorité et la variété des timbres.

Le nouvel orgue de l'église Ste-Elisabeth possède deux claviers à mains de 56 notes ; un clavier de pédales séparées de 30 notes ; et une série de 12 pédales d'accouplement et de combinaisons. Il y a en tout 34 jeux, dont 14 au premier clavier ; 14 au second ; et 6 au clavier de pédales séparées.

Le prix de l'instrument y compris le buffet et les tuyaux décoratifs atteindra probablement une quarantaine de mille francs.

Les 50 ou 60 organistes facteurs d'orgues, musicologues, mécaniciens et ingénieurs qui ont examiné l'invention de MM. P. Schyven et Cie — et parmi ceux-là nous pouvons citer MM. Delaroqua, organiste du Sacré-Cœur à Lille, Widor, organiste de St-Sulpice à Paris, Tilborghs, professeur au conservatoire de Gand et à l'école de musique d'Anvers, Koszul, organiste de Notre-Dame à Roubaix, etc., ont été d'accord sur la puissance extraordinaire de l'ensemble, sur l'harmonie des timbres, sur leurs caractères bien timbrés.

Nous avons eu hier la faveur d'entendre un morceau exécuté par M. Seutin sur l'orgue de Sainte-Elisabeth, mais nous ne marcherons pas sur les plates-bandes de notre collaborateur Rémy et nous voulons lui laisser le plaisir de dire à nos lecteurs, au lendemain de l'inauguration ce qu'il pense de cet instrument.

V. D.

Récompenses aux Sapeurs-Pompiers.— Le *Journal officiel* publie la liste des médailles d'honneur ou des mentions honorables décernées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de septembre dernier.

Nous relevons les suivantes qui concernent particulièrement Roubaix :

Mentions honorables : M. François Lansiaux, capitaine au bataillon de sapeurs-pompiers de Roubaix ; M. Edouard Delattre, caporal au même bataillon ; 26 avril 1885 : belle conduite dans un violent incendie.

L'incendie auquel le décret présidentiel du 17 novembre fait allusion est celui qui a détruit au mois d'avril une partie de l'établissement de MM. Wibaux-Motte.

La Sainte-Cécile et les sociétés musicales.—Le banquet annuel de la société chorale les *Mélomanes Roubaisiens* aura lieu dimanche 22 novembre, à 3 heures du soir.

— La *Cæcilia Roubaisienne* nous prie d'informer ses sociétaires qu'elle ira offrir une sérénade à son président d'honneur, M. Arthur Broux fils, à son chef, M. Paul Fournier, et à son sous-chef, M. Arthur Lorthioit, samedi 21 novembre, à huit heures et demie du soir.

Le lendemain dimanche, à trois heures, aura lieu le banquet annuel suivi d'un bal de famille dont l'entrée sera interdite aux personnes étrangères à la société.

Les membres honoraires désireux d'y prendre part sont priés de se faire inscrire avant samedi soir, au siège de la société, 159, rue de l'Alma : le montant de la souscription est fixé à cinq francs.

La rigueur de la saison et le chômage qui sévit plus fortement encore dans les autres centres industriels qu'a Roubaix, amène dans notre ville une foule de vagabonds et de mendiants.

Une femme de cinquante-deux ans, Caroline Haye, et deux ouvriers terrassiers de Croix, François Pollet et François Masquelier, ont été arrêtés, hier, pour outrage public à la pudeur. Pollet est marié et père de deux enfants. Tout ce vilain monde a été conduit à la prison de Lille.

Vols. — Une jeune tisserande, Léonie Lauwens, s'est rendue coupable d'un vol d'une montre en or au préjudice d'un habitant de la rue de la Basse-Masure. L'état intéressant de cette fille n'a pas permis qu'on l'incarcérât à la maison d'arrêt : on l'a internée provisoirement à l'hôpital. Léonie Lauwens a un complice, le nommé Vandembrouck, qui, lui, à été conduit au dépôt.

— Nous avons raconté, au mois d'octobre, qu'un jeune homme originaire du Câteau, Albert Trigaut, avait pris la fuite après avoir commis un abus de confiance assez grave au détriment d'une personne de Roubaix. Recherché vainement par la police, Trigaut, pris sans doute d'un remords un peu tardif, s'est constitué prisonnier mardi soir.

Un forcené, c'est un journalier du nom de François Lavaine, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing. Etant dans un estaminet de la rue Sainte-Elisabeth, il a eu une discussion avec des consommateurs et a tourné sa fureur contre la cabaretière, Mme Delbar, qu'il a frappée et a voulu mordre, puis il a brisé une partie du mobilier et, quand les agents sont accourus, il s'est jeté sur l'un d'eux et l'a mordu.

Lavaine a été écroué à la prison de Lille : mais au lieu de le traduire en police correctionnelle, ne ferait-on pas mieux de l'envoyer à M. Pasteur? Le grand savant pourrait peut-être se livrer à de curieuses expériences sur ce sujet d'un nouveau genre !

Croix. — L'identité du pendu trouvé dans le bois Dufresne n'est pas encore établie. On l'a reconnu pour un individu qui a été quelque temps employé à la brasserie Declercq, à Hem.

Cet homme se faisait appeler Charles : mais son vrai nom et son origine n'ont jamais été connus. La mort parait remonter à huit ou dix jours. Le défunt semble âgé de soixante ans environ.

M. le docteur Bayart, médecin-légiste, a examiné le corps qui ne porte d'autres traces de violences que les marques occasionnées autour du cou par la strangulation.

TOURCOING

Conseil municipal. — Vendredi prochain 20 courant, à 8 heures du soir aura lieu la seconde séance de la session ordinaire de novembre.

Le bruit a couru hier qu'un duel avait eu lieu sur la frontière belge. Renseignements pris, la nouvelle est fausse.

Crick-Sicks. — La Commission des Orphéonistes « Crick-Sicks » a l'honneur d'informer MM. les membres honoraires et actifs de la société que le banquet annuel de Ste-Cecile aura lieu lundi soir, 23 novembre à 5 h. 1/2. La liste d'inscription qui sera close dimanche 22 courant à midi est déposée au local de la société (café François Leclercq, place de l'Hôtel-de-Ville). Tenue de rigueur pour les Orphéonistes: habit, cravate blanche et insigne.

Le banquet sera suivi d'un concert des plus attrayants et d'une comédie interprétée par des membres du cercle.

Croix-Rouge.—A l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, la *Concordia* se fera entendre le dimanche 22 courant, à la grand'messe de la paroisse Saint-Joseph, où elle exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

La Sainte-Cécile. — A l'occasion de la Sainte-Cécile, la *Concordia*, harmonie de la Croix-Rouge, se fera entendre dimanche prochain à la grand'messe de la paroisse St-Joseph, où elle exécutera divers morceaux de son répertoire, entr'autres les *Rameaux* de Faure.

Le soir, un banquet réunira les membres exécutants et honoraire pour fêter la patronne des musiciens.

La *Concordia* se propose aussi de donner son concert annuel pour les membres honoraires, le dimanche 13 décembre.

LILLE

Syndicat des filateurs de lin. — Le syndicat des filateurs de lin de la région du Nord a adressé au préfet du Nord la lettre suivante, protestant contre l'inobservation de la loi de douze heures dans le département :

« Monsieur le préfet,

» Les soussignés, filateurs de lin, et représentant, au nom du syndicat des filateurs de la région, 175,000 broches en activité et 33 établissements, ont l'honneur d'attirer votre attention sur l'inobservation dans le département de la loi qui limite à douze heures effectives le tavail des ouvriers dans les manufactures.

» Il y a quelques années, et notamment après la grève de la filature de MM. Le Blan frères, MM. les commissaires de police ont tenu la main à ce que, dans la ville de Lille, l'application de cette loi fût rigoureusement observée. La plupart des filateurs de la ville s'y conforment.

» Mais, à la même époque, cette mesure n'a pas été appliquée dans les campagnes ou encore aujourd'hui — tolérance contre laquelle nous protestons — un certain nombre de filateurs du département travaillent douze heures et demie, treize heures et quelquefois quatorze heures.

» Par suite de cette infraction à la loi, les filateurs dont nous parlons se trouvent dans des conditions de travail tout-à-fait différentes des nôtres, tant au point de vue du prix de revient que de la production.

» Nous estimons, Monsieur le préfet, que la loi doit être égale et respectée par tous, et qu'on ne saurait en autoriser des infractions, pouvant amener des mecontentements chez les ouvriers et qui, ne profitant qu'à des intérêts particuliers, nuisent à l'intérêt général.

» Nous venons donc, avec confiance, vous demander que vous vouliez bien, dans tout le département, donner des ordres sévères pour que cette loi soit observée.

» Agréez, etc.

» *Les commissaires délégués par le syndicat*,

» EDOUARD DESCAMPS, ALFRED RENOUARD,
» CHARLES CATEL, ALFRED GAVELLE,
EMILE DELESALLE FILS. »

Société industrielle du Nord de la France. — *Assemblée générale mensuelle du 30 octobre 1885.* — Présidence de M. Mathias.

M. A. Renouard, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet, qui est adopté sans observation.

M. le Président a le regret d'annoncer les décès de deux membres de la Société : M. Henri Delattre, filateur de lin, et M. Becquart, négociant en lins.

L'assemblée se joint aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président rappelle qu'en 1882 la Société s'empressa de participer à la souscription organisée par M. Dumas pour offrir une médaille à M. Pasteur en souvenir des nombreuses découvertes de cet illustre savant. Aujourd'hui, M. Pasteur attire l'attention du monde entier par sa découverte du remède contre la rage.

M. le Président dit qu'il a écrit à M. Pasteur pour le féliciter, au nom de la Société industrielle, de la découverte qu'il vient de faire et qui le place au rang des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Des applaudissements unanimes ratifient l'initiative prise par M. le Président.

M. Piéron entretient l'Assemblée du récent développement qu'a pris la fabrication du nickel et qui en fait aujourd'hui une industrie déjà importante.

Il rappelle les anciens procédés employés pour preparer ce métal, procédés longs et coûteux, qui n'en faisaient qu'un métal de laboratoire. Etat-Unis l'ont cependant adopté depuis 1860 pour leur monnaie de billon, et cet exemple a été suivi par d'autres puissances.

Aujourd'hui la découverte des minerais de la Nouvelle-Calédonie et les progrès réalisés dans la fabrication permettent d'employer le nickel dans des conditions très économiques.

M. Piéron fait ressortir l'intérêt que présente l'emploi de ce métal dans la fabrication des reflecteurs en usage dans les voitures de chemin de fer et rend compte d'expériences très concluantes faites au chemin de fer du Nord.

Il montre plusieurs pièces fabriquées telles que casseroles, légumiers, etc., dont l'aspect est très agréable.

M. Obin rend compte, au nom d'une commission nommée par le comité de filature et de tissage, des études qu'il a été amené à faire en collaboration avec MM. Alfred Renouard et Descat sur les machines à élargir les tissus et notamment sur la détireuse Marcadier. Il décrit des machines de différents systèmes (Heilmann, Palmer, etc.), puis la détireuse Marcadier. Cette machine est celle dont le travail se rapproche le plus du travail à la main ; elle est solide, bien comprise et facile à régler ; elle exécute de la façon la plus satisfaisante l'élargissage des tissus de lin et de coton ; pour les étoffes de laine elle n'a pas paru pouvoir remplacer les machines à ramer ordinairement semployée.

Projet de création d'un syndicat des distillateurs. — Une importante réunion a eu lieu mercredi à 6 h. dans li salle des adjudications à la mairie pour la formation d'un syndicat des distillateurs ei des négociants en vins de la région. Les négociants présents après avoir décidé la formation du syndicat se sont ajournés à mercredi prochain pour la formation du bureau.

La réunion générale des membres du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assises, aura lieu dans l'église Sainte-Catherine, dimanche 22 novembre, à cinq heures et demie du soir. Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cambrai après les prières et les chants donnera le sermon et le salut solennel. On y invite les Terciaires des environs de Lille.

Une grave affaire. — M. D..., voyageur de commerce, prévenu d'une tentative coupable sur la personne de Mme M..., dans un wagon du train de Roubaix-Tourcoing, a fait les aveux les plus complets à M. de Brix, juge d'instruction. M. D... sera probablement poursuivi devant la Cour d'assises du Nord. Il a donné sa démission de capitaine du 2e bataillon scolaire et de la Société des sauveteurs du Nord.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Séance du 18 novembre 1885

Il y avait une assistance non moins considérable que mardi à la seconde séance du Congrès catholique qui était présidée par M. Hasley, archevêque de Cambrai.

Dès l'ouverture de la séance, Mgr de Cambrai a donné lecture au Congrès d'une lettre de Mgr d'Orléans en faveur de la béatification de Jeanne d'Arc.

Notre vénéré archevêque a chaudement appuyé cette lettre et le Congrès, à l'unanimité, a émis le vœu que le projet de béatification de l'héroïque Jeanne fut poussé avec activité.

M. de Roubaix, l'éloquent doyen de Notre-Dame de Douai, a ensuite lu un remarquable rapport sur les œuvres de patronage.

Il n'a fait qu'indiquer en passant l'utilité des patronages, utilité qui disparaitrait bien vite si la vie chrétienne de la famille se reformait.

Aujourd'hui, la jeunesse est menacée dans la société, dans la rue, dans l'école. Pour parer au danger, l'Eglise a créée l'œuvre des patronages qui est le complément de l'école chrétienne et parfois le correctif de l'école sans Dieu.

Pour répondre pleinement à leur but, les patronages ne doivent pas se borner à une action de préservation, ils doivent encore concourir au développement de l'esprit chrétien par la piété, par la charité, par le sacrifice, par le prosélytisme.

M. de Roubaix, descendant dans le détail de fonctionnement des patronages, s'est particulièremeut arrêté sur la question de divertissements dans les œuvres de jeunesse et notamment sur les représentations dramatiques.

Il trouve ces représentations peu conformes au but de l'institution.

M. Verhaeghe nous a entretenus de l'art chrétien.

Comme tous les hommes convaincus, M. Verhaeghe est exclusif ; il dirait volontiers : « Hors du gothique pas de salut. »

Mgr Hasley, en quelques mots fort heureux, a montré combien l'art touchait à la doctrine chrétienne. Il a rappelé que jadis un éminent orateur, le P. Félix, avait traité ce point d'une façon magistrale dans ses conférences à Notre-Dame sur le progrès et qu'il en avait fait le thème de sa prédication pendant une année.

M. Jonglez de Ligne a parlé ensuite de l'influence des Français et de la France en Orient.

Dans une courte improvisation, M. le baron de Warenghien a donné de curieux renseignements sur l'œuvre des conférences qui est de plus en plus prospère.

Mgr Hasley a vivement félicité les organisateurs de l'œuvre et les orateurs si dévoués à qui elle doit sa prospérite.

Enfin, pour terminer, M. Gervais, président du cercle des étudiants de l'Université catholique a parlé de la création nouvelle de ce cercle qui offre aux étudiants des diverses facultés le moyen de se voir, de se connaitre, de se sentir les coudes.

En raison de la séance solennelle de rentrée des Facultés qui a lieu aujourd'hui jeudi, le Congrès ne se réunira pas ce soir. M. Gervais propose aux membres du Congrès d'employer cette soirée en honorant les étudiants de leur visite.

Mgr Dennel, évêque d'Arras, rappelant ce mot de Mgr Dupanloup, dans une réunion analogue, que le premier peuple du monde serait celui qui se coucherait à dix heures pour se lever à cinq heures, propose de se préparer. De fait, il y avait déjà quelque temps que dix heures étaient sonnées; mais personne ne s'en doutait. La séance est levée.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le pont Morel

Monsieur le Directeur,

Ne pourrait-on faire mettre deux agents en permanence près du pont Morel, la nuit. C'est une mesure indispensable.

Agréez, etc. *Un Tourquennois*

Roubaix, le 18 novembre 1885.

Le retour des Pompiers après un incendie

Roubaix, le 19 novembre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans le *Journal de Roubaix* de ce jour une lettre signée par *Plusieurs pompiers*, qui me paraît avoir l'intention d'infirmer le bien fondé de la réclamation que j'ai eu l'honneur de voir accueillir par votre estimable journal.

Il m'est, j'en conviens, impossible de nier plus longtemps l'influence *soporifique* de mon style, car la réponse de mes contradicteurs se ressent visiblement de l'action stupéfiante à laquelle ils étaient encore soumis en relisant ma lettre. Leur réponse en fournit la preuve attendu que nous sommes absolument d'accord, ce dont ils ne semblent pas se douter.

Que ces messieurs veuillent bien se reporter à ma lettre et lutter énergiquement contre la torpeur dont ils sont menacés par cette expérience, et ils verront que je reconnais parfaitement l'utilité d'accompagner le retour des pompiers par des sonneries martiales lorsqu'il est besoin de soutenir leurs forces épuisées ; mais, je le répète, ce n'était pas le cas dans la nuit où un commencement d'incendie s'est déclaré chez MM. Florimond Cauchies et Cie.

Les auteurs de la protestation ajoutent, après avoir revendiqué le droit de trompetter la nuit : « C'est là une jouissanee bien permise ! »

Dans le cas présent jouissance veut dire réjouissance; or, dans l'accomplissement d'un devoir, il ne saurait être question de plaisir. Il y a ou il n'y a pas nécessité d'accompagner les pompiers, la nuit, au moyen de fanfares : telle est est la question.

Dans le premier cas, chacun doit supporter sans se plaindre les inconvénients qui résultent d'un malheur dont nous sommes tous menacés, mais, dans le second cas, comme la réjouissance — où la jouissance — que s'offrent les pompiers est préjudiciable au repos du plus grand nombre, ils doivent s'en tenir, pour le retour, aux joyeux propos de chambrée.

Mes honorables contradicteurs établissent, en terminant, une comparaison entre l'*habitant* et les pompiers dont j'avoue ne pas comprendre la valeur. Peu importe, d'ailleurs, mais ils me permettront de leur rappeler le proverbe : Comparaison n'est pas raison.

Je déclare donc maintenir ma première lettre, tout au moins jusqu'à ce que les arguments sérieux viennent me démontrer l'inanité de ma réclamation. Alors, mais seulement alors, je conviendrai loyalement que j'ai tort.

Recevez, etc, *Un habitant.*

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande-Harmonie. — La répétition générale la plus importante de la *Grande-Harmonie* avant les exécutions de Sainte-Cécile aura lieu vendredi. Les membres honoraires sont priés d'y assister. Il y aura encore une dernière répétition le dimanche, à midi.

Les Mélomanes Roubaisiens et l'Union des Travailleurs. — Ces deux sociétés chorales offriront un concert à leurs membres honoraires, le dimanche 20 décembre, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Ce concert promet d'être fort brillant. La *Fanfare Municipale de Lannoy* y fera entendre les morceaux qui lui ont valu quatre premiers prix, dont le prix d'honneur, au concours de Fresnoy le Grand, en septembre dernier.

Plusieurs artistes de mérite prêteront le concours de leur talent à cette soirée qui se terminera par la comédie les *Deux Sourds*.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 18 novembre 1885

Présidence de M. PARENTY

Le procès pour fraude intenté par les contributions indirectes à MM. Delneste et Muylaert, marchands de vins, rue Notre-Dame, à Lille, dont nous avons parlé la semaine dernière, revenait à l'audience de ce jour pour les plaidoieries. Me Basquin développe très-longuement son argumentation sur la défense formelle par les lois de changer la confiscation en une peine pécuniaire et cite de nombreux arrêts. Après une réponse de Me Boitel pour les contributions, le prononcé du jugement est remis à huitaine. Au commencement de l'audience avaient été appelées huit affaires de chasse sans importance.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 19 novembre 1885

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY.

— Ministère public : M. VIBERT, avocat-général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Auguste-François Delet, journalier, a demeuré, en dernier lieu, à Avelin. Il est né à Hazebrouck, le 17 mai 1859. Il a, par conséquent, 26 ans. Défenseur : Me Defontaine.

Delet est condamné à un an de prison.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Henri-Joseph Castelain a 43 ans. Il est né le 22 mars 1842, à Estaimpuis, commune de Belgique. Il était cabaretier et épicier à Wattrelos. Défenseur : Me Hattu. SINCERE.

NORD

Les mines. — Basly, le député de Paris, resté secrétaire du syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, élabore, dit-on, un programme qui demanderait principalement la réforme de la législation sur les mines, et de l'administration des mines. Plusieurs députés seraient les collaborateurs de Basly, et le programme en question se produirait à l'occasion de la discussion prochaine du rapport de M. Clémenceau sur la grève d'Anzin.

Le crime de Biache St-Vaast. — Une étrange affaire appelée à un certain retentissement, tant par le mystère qui l'entoure que par les circonstances dans lesquelles elle s'est accomplie vient de jeter l'émotion dans la commune de Biache-St-Vaast.

Là, habite, en face de l'école communale des filles, Mme Demaye, qui occupe une maison assez vaste, sans autre personnel qu'une gouvernante.

Hier, mardi, Mme Demaye avait quitté Biache pour se rendre à Vitry dont c'était la fête dite de St-Martin. La gouvernante était restée seule. Aucun incident n'avait marqué la journée quand, vers onze heures du soir, se produisit une scène qu'on croirait vraiment, si n'était la triste réalité, empruntée à un roman de Dumas, voire de Ponson du Terrail.

Quatre hommes masqués, le revolver au poing, pénétrèrent dans l'habitation, se jetèrent sur la gouvernante endormie, s'en débarrassèrent sans ne savoons comment encore (la justice éclaircira ce point) et se livrèrent à un pillage en règle de la maison.

Autant que l'on peut l'apprécier, ils ont, forçant les tiroirs, enlevé 6.000 fr. en or, et 24,000 francs de titres appartenant à la pauvre gouvernante.

Là ne doit pas d'ailleurs se borner leur vol ; il est probable que d'autres valeurs appartenant à Mme Demay ont dû être enlevées. Mais on n'a pu s'en rendre compte jusqu'à présent, car — et c'est ici que l'aventure dépasse les limites du vraisemblable — leur méfait accompli, les voleurs ont mis le feu à la maison. L'incendie a dévoré tout d'abord le toit. A cette heure, il ne reste plus de l'habitation de Mme Demay que les pans de murs noircis et menaçant ruine.

Les voleurs, comme bien on pense, ont pris la fuite. On n'a d'eux aucune trace et l'on se perd en conjectures.

Toujours est-il qu'ils devaient être au courant des faits et gestes de la maison pour avoir ainsi profité de l'absence de Mme Demay. C'est là le seul indice positif sur lequel la justice puisse baser ses recherches.

Le bruit de cette affaire a mis en émoi toute la contrée à la ronde de Biache.

Prévenus ce matin par la gendarmerie, le juge d'instruction et le parquet d'Arras se sont rendus sur les lieux de cette singulière affaire.

PAS-DE-CALAIS

Calais, 18 novembre. — Un navire allemand, chargé, dit-on, de munitions de guerre pour les Pavillons-Noirs, s'est échoué au cap Gris-Nez.

Le capitaine a tiré des coups de revolver sur le commandant du remorquer qui venait au secours. On a du employer la force pour lui faire quitter son navire qu'on considère comme perdu.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations — Magasinage des marchandises

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 novembre. — Louisa Wittorski, rue de Lille, 103. — Jeanne Brunin, rue du Fassin, 14. — Louis Bohée, rue de la Guinguette. — François Grime, rue Desaix, cour Poupart. — MARIAGE. — Jean-Baptiste Lerouge, 29 ans, employé, et Flore Lepoutre, 29 ans, sans profession. — DÉCÈS. — Léonie Demarlier, 7 mois, rue de Jemmappes. — Cécile Evrard, 1 mois, rue de l'Ermitage, 48. — Léonard Desmettre, 76 ans, 8 mois, journalier, Hôtel-Dieu. — Germain Galois, 22 jours, rue Archimède. — Victoire Delannoy, 51 ans, servante, rue Saint-Georges, 50.

FEUILLETON DU 20 NOVEMBRE. — N° 37

LA FAUTE
DU
DOCTEUR MADELOR

DEUXIÈME PARTIE

Marie et Siméone

(SUITE)

XV

— C'est la fièvre qui la fait marcher ; elle n'a pas mangé, elle n'a rien voulu accepter de ma femme. Elle tombera tout d'un coup.

— C'est affreux !...

— Vous vous égarerez dans les bois ou dans les sentiers des montagnes, dit le Belge, si je ne vous conduis pas.

— Voulez-vous nous servir de guide ?

— Oui ; mais ne perdons pas une minute.

XVI

Sur le chemin étroit qui file le long de la Lesse, au bas des montagnes couronnées par la forêt des Ardennes, les deux jeunes filles marchaient à l'aventure.

Marie entraînait Rose.

Marie poursuivant une idée fixe, se parlait à elle-même par petites phrases entrecoupées de rires ou de pleurs. La fièvre et la fatigue répandaient sur son visage des rougeurs brûlantes. Ses lèvres étaient si rouges qu'on eut dit que le sang allait jaillir et ses yeux étaient entourés d'un cercle enflammée.

Où se dirigeait-elle?

Dans sa folie, elle semblait suivre un chemin qu'elle connaissait, aller à un but fixé d'avance.

Les rares paysans qu'elles rencontraient sur la route se retournaient vers elles, les regardaient longuement, les suivaient des yeux jusqu'à ce qu'elles eussent disparu.

Marie ne s'arrêtait pas.

La fièvre la soutenait. Ainsi qu'avait dit Paqueron, elle irait jusqu'au bout, jusqu'au moment où, les forces lui manquant, elle tomberait.

En vain Rose essayait-elle de la retenir. Elle la suppliait, lui parlait doucement, essayant de se faire comprendre, voulant la ramener en arrière, lui créer au moins des obstacles.

Elle soupçonnait bien que Madelor était averti, que Paqueron lui avait remis sa lettre, que le vieillard était parti sans hésiter et qu'il devait être sur leurs traces. Bien sûr, il n'était pas loin. Il les rejoindrait vite, malgré cette marche désordonnée.

A Gamble, Marie quitta la route, prit un chemin qui rampait le long de la montagne, dans les taillis, et le suivit une heure ou deux.

Le chemin rejoignait plus loin la route qui court dans la vallée de la Lesse.

Elle revint cotoyer la rivière.

Chanly fut dépassé.

L'enfant, harassée, n'en pouvait plus. Elle sentait ses forces s'en aller, et elle s'attachait désespérément à la main de Marie, qui, sans s'occuper d'elle, les yeux fiévreux et brillants, les cheveux tombant sur le dos, marchait d'un pas toujours rapide, ou se mettait à courir.

De l'autre côté de Chanly, la Lesse serpentait doucement au milieu des coteaux boisés, puis formait un coude, quittait son lit brusquement et, de cascade en cascade, se précipitait dans le gouffre qui s'ouvre sous la roche de Han ; elle disparaissait à une profondeur inconnue pour ne reparaitre qu'au bas de l'autre versant, 1,200 mètres plus loin.

Sur le flanc de la montagne, des blocs de pierre, espacés comme des galeries faites de colonnades bizarres, révélaient l'existence d'une grotte célèbre qui n'a d'égale au monde que celle d'Antiparos. La galerie d'entrée, tournant subitement au bout de deux ou trois mètres, tombait en pleine obscurité. La voûte se défonçait pour ainsi dire, s'abattait sur la galerie et, la resserrant, semblait vouloir jeter entre les mystérieuses horreurs de l'antre et la lumière du soleil l'énorme poids de ses rochers de marbre noir.

L'immense mamelon du Han dominait la vallée; le bois de Boëm ondulait le long de la pente et jusqu'à la cime. Des nichées d'oiseaux chantaient dans les branches des futaies. Précipitée dans le gouffre d'Enfaule, la Lesse mugissait sourdement.

La grotte de Han passe pour une des plus admirables qui aient été découvertes.

Des courants diluviens y ont fait invasion et se sont, petit à petit, frayé un passage en pénétrant entre les fentes des rochers. Ces fissures dont la plupart descendaient jusqu'au sol, se sont élargies; les eaux en ont miné la base, composée en grande partie d'argile. De là des éboulements successifs, un ébranlement général, un cataclysme qui a formé dans l'intérieur une merveille unique au monde : la *Salle du Dôme*. C'est une montagne où se trouve une salle gigantesque au milieu de laquelle une autre montagne est debout.

Rose et Marie côtoyaient le bois de Boëm, suivant le chemin qui le contourne dans toute son étendue.

Devant l'entrée de la grotte, Marie s'arrêta, contempla un instant la galerie sombre qui, au bas d'un escalier humide, s'enfuyait dans les ténèbres, et avança hardiment sous la voûte.

Rose eut peur, recula. Tous ses nerfs vibraient. Elle cria :

— Marie, Marie, arrêtez ! arrêtez !

La jeune fille se retourna sur l'enfant, lui sourit, montrant du doigt les profondeurs de la montagne sous lesquelles, au loin, grondaient les flots irrités de la Lesse et reprit sa marche.

Rose, la gorge contractée, tendit les mains. Une épouvante affreuse l'étreignait, la domptait cette fois.

Elle cria encore :

— Marie ! Marie ! C'est la mort !...

Elle roula sur la mousse, tordant les branchettes auxquelles s'accrochaient ses mains crispées, en proie à une attaque de nerfs.

Marie, allant au hasard, le sourire aux lèvres, venait de disparaitre au milieu des rochers qui semblèrent s'entr'ouvrir et se refermer aussitôt sur elle comme les formidables portes d'un royaume infernal.

XVII

Madelor, Siméonne et Paqueron avaient suivi la vallée de la Lesse.

De Gedinne à Gamble, ils ne rencontrèrent aucun piéton.

Pas de cantonniers.

En Belgique, les routes ne sont entretenues qu'à de certaines époques de l'année. Les rouliers attendent, si des effondrements rendent les chemins impraticables.

A Gamble, personne n'avait vu les jeunes filles.

— Certainement, dirent des femmes à Paqueron elles n'ont pas traversé le village, car on les eût aperçues.

Paqueron craignant qu'elles n'eussent quitté la route prit un chemin de traverse, gagna Wellin puis Froidlieu, revint sur ses pas, et se mit à longer la vallée.

Enfin, à une heure de Chanly, des paysans qui travaillaient dans un champ donnèrent des renseignements.

Marie et Rose avaient été vues.

Elles avaient continué de suivre la Lesse. Bien sûr, elles iraient jusqu'au Han.

Madelor, la tête dans ses mains, ne semblait pas écouter ; on eût dit qu'il ne vivait plus, que tout ce qu'il entendait n'avait aucun intérêt pour lui.

— Courage, murmura Siméonne.

Et Paqueron, fouettant le cheval, répéta en bourrant pour la dixième fois sa pipe :

— Courage, monsieur. Le cheval est bon. Nous